

Rapport du jury de l'examen de certification complémentaire

Session 2007

Références réglementaires

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié (BOEN N°7 du 12-02-2004)
- Note de Service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (BOEN N°39 du 28-10-2004)

Introduction

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants de valider des compétences particulières, qui ne relèvent pas du champ de leur concours. Il permet aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

Trois secteurs disciplinaires sont retenus :

- Les arts. Ce secteur concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée, pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au CAPES. 4 options : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre.
- L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL). Ce secteur concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques (histoire-géographie, disciplines scientifiques...) au sein des sections européennes des collèges et lycées.
- Le français langue seconde (FLS). Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés, dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

La certification est délivrée à la suite d'un examen constitué d'une épreuve orale de 30 min :

- elle débute par un exposé du candidat (10 min) prenant appui sur :
 - o sa formation universitaire ou professionnelle dans le secteur disciplinaire et/ou l'option choisie ;
 - o son expérience et ses pratiques professionnelles dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine (stages, échanges, travaux et réalisations effectuées à titre professionnel ou personnel).
- l'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (20 min) ayant pour objet :
 - o d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire ;
 - o d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en oeuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur choisi.

Statistiques

Les inscriptions à la session 2007 s'effectuaient du 27 novembre au 22 décembre 2006. Les épreuves se sont déroulées du 5 au 9 mars 2007.

	Inscrits	Présents	Admis	Note la + ↗	Note la + ↘	Moyenne
ARTS						
- Cinéma et Audiovisuel	6	6	3	18	6	11,33
- Danse	0	-	-	-	-	-
- Histoire de l'Art	8	6	4	16	7	12
- Théâtre	10	10	6	18	7	11,4
Total	24	22	13	18	6	11,54
DNL						
- Allemand	3	3	2	18	9	12,66
- Anglais	39	36	26	19	8	10,81
- Espagnol	4	4	3	15	9	11,5
Total	46	43	31	19	8	11,01
FLS	10	6	1	14	5	8,33

ANNEXE 1 : SECTEUR «ARTS»

I. JURY

A / Composition

En CAV : 1 IA-IPR – 1 professeur de lycée – 1 universitaire
En HIDA : 2 IA-IPR – 1 universitaire
En TED : 1 IA-IPR – 1 universitaire – 1 professeur-formateur à l'IUFM

B / Principes d'évaluation

Une réunion de concertation a permis de proposer une grille commune d'évaluation, à charge pour chaque domaine de l'adapter selon les critères spécifiques définis au BOEN. Le barème a été également modulé en fonction de l'importance respective des critères retenus. Cette concertation générale s'est doublée d'une concertation du jury par option avant l'entrée du premier candidat. Une réunion finale de délibération, réunissant l'ensemble des jurys, a eu lieu aussitôt les épreuves terminées.

Il est rappelé aux candidats que seuls l'exposé et l'entretien sont évalués. Le dossier permet seulement au jury d'avoir une première connaissance du candidat, de son cursus et de ses motivations. C'est en particulier sur le dossier que s'appuieront certaines questions.

II. EPREUVES

A / Remarques générales des jurys

Sur le plan administratif, l'examen s'est déroulé dans d'excellentes conditions d'organisation et de passation.

Pour cette troisième session de l'examen, les jurys constatent une amélioration assez sensible de la qualité des prestations, ce dont témoigne la hausse de la moyenne générale, même si celle-ci ne peut être réellement significative, vu l'effectif très réduit de candidats.

Toutefois, on doit à nouveau déplorer le fait que certains candidats se présentent à cette épreuve sans s'y être préparés, sans en connaître les exigences. Non seulement les rapports du jury des sessions précédentes semblent ignorés, mais le texte même du BOEN paraît ne pas avoir été consulté. Il en résulte des prestations erratiques qui donnent aux jurys l'impression que le candidat s'est présenté à l'examen de façon hasardeuse, « pour voir ».

Répétons que cette certification complémentaire dans un domaine artistique implique que le professeur-candidat, qu'il soit stagiaire ou titulaire, témoigne d'une bonne connaissance des structures des enseignements artistiques concernés dans le cadre du lycée, de leurs programmes, des modalités des épreuves du baccalauréat. Il doit être convenablement informé sur leur ouverture culturelle, en particulier lorsqu'il est question des enseignements conduits en partenariat obligatoire avec des structures et des intervenants culturels (*Cinéma – Danse – Théâtre*). Il doit enfin connaître la nature des formations initiales universitaires qui leur sont liées.

Même si le candidat n'a pas eu l'occasion de faire lui-même l'expérience d'une action pédagogique en partenariat, il doit apporter la preuve de sa capacité à se projeter dans ce type de situation, d'en imaginer les contraintes et les richesses.

Il est tout aussi souhaitable qu'il sache repérer quelle serait sa posture d'enseignant dans le binôme Professeur/Intervenant ou au sein d'une équipe ; enfin, qu'il témoigne de lucidité et de réalisme dans la perspective d'une évolution de carrière par la voie de la certification complémentaire.

On note à cet égard que certains candidats semblent avoir plus ou moins confondu une préparation DNL (*Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique*) avec une préparation au secteur Arts.

De façon générale, le jury déplore une tendance des candidats à lire leur propre dossier, ou à en réciter les contenus, comme si le jury n'en avait pas pris connaissance préalablement. Mais le plus regrettable est que cette redondance avoue une certaine incapacité à faire vivre une prestation, à faire partager à l'auditoire ses motivations, ses sources d'intérêt et ses connaissances, qualité que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant en activité.

Il s'agit bien d'un oral. Par conséquent les meilleures prestations sont celles où le jury a pu voir s'opérer une liaison naturelle entre les motivations du candidat, ses connaissances et sa capacité de prise en compte des questions qui lui sont posées.

B / Remarques spécifiques par option

1) *Cinéma et audiovisuel (CAV)*

➤ **Culture cinématographique**

Les candidats reçus à cette session peuvent tous s'appuyer sur une solide culture filmique, acquise par la fréquentation assidue des salles de cinéma pour y voir (*et revoir*) des œuvres du patrimoine mais aussi des produits d'un art qui a la caractéristique d'être aussi une industrie. Ils sont capables d'établir une différence entre les unes et les autres en fondant leur argumentation sur des notions théoriques et sur l'histoire du genre. Ils sont tout autant capables de répondre sans hésitation à la simple question de savoir quel est le dernier film qu'ils ont vu (*ce que n'a pas pu faire un candidat ajourné*) et quelles en sont selon eux les qualités et/ou faiblesses marquantes. Ils connaissent également des œuvres audiovisuelles ne relevant pas du genre cinématographique et sont capables de définir les différences entre celles-ci et les œuvres cinématographiques. Ils connaissent les spécificités des langages de ces genres. Ils doivent être prêts à mobiliser ces connaissances dans une étude de cas.

➤ **Connaissances institutionnelles**

Les candidats les mieux préparés ont une bonne connaissance des textes officiels qui fixent les objectifs et les contenus de l'enseignement en CAV. Ils connaissent les principaux partenaires institutionnels de l'Education Nationale dans ce domaine (*DRAC, Pôle Régional d'Education à l'Image*). Ils connaissent les dispositifs et opérations qui peuvent utilement renforcer les acquis des élèves (*Lycéens au cinéma, ateliers de CAV, etc.*). Ils ont pris soin de compléter ces connaissances théoriques en consultant les sites Internet dédiés à l'éducation à l'image et en s'entretenant avec des collègues en poste dans des sections pour apprécier sur le terrain les spécificités de cet enseignement (*montage de projets, gestion des équipements, travail en équipe, conduite de partenariats, collaboration pédagogique avec des intervenants*).

➤ **Compétences pédagogiques**

Associée à une lecture approfondie des programmes (*dont on rappelle à l'un des candidats ajournés qu'ils ont force de loi*), cette même prise de contact avec des collègues en exercice permet aux candidats d'observer des séances d'apprentissage tant dans le domaine de la lecture de film que dans le domaine pratique. C'est ainsi qu'ils sont en mesure de décrire succinctement les grandes étapes d'une séquence pédagogique qu'ils pourraient être amenés à construire dans l'un des deux domaines (*fixation des objectifs, détermination des compétences visées, activités d'entraînement, activités d'évaluation, critères d'évaluation*).

➤ **Exposé et entretien avec le jury**

Les meilleurs dossiers contiennent, outre les éléments qui permettent au jury de visualiser le parcours professionnel et le projet du candidat, toute pièce tangible sur laquelle appuyer l'entretien : comptes rendus de stages, synthèses d'observations de cours, projets de séquences d'apprentissage, projets de partenariat, etc.

L'entretien lui-même est conduit dans un esprit d'évaluation positive. C'est un exercice spécifique auquel on conseille aux candidats de s'entraîner. Les meilleurs candidats de cette session ont été ouverts aux questions, soucieux d'expliquer, synthétiques et précis dans leurs réponses.

2) *Histoire de l'art*

Les précisions et conseils qui suivent, fondées sur les observations du jury, n'ont d'autre but que de favoriser la réussite des futurs candidats.

➤ **Connaissances institutionnelles**

L'enseignement d'Histoire de l'art en lycée obéit à une structure précise, qu'il convient de connaître, au moins dans ses grandes lignes : grille horaire, travail en équipe pluridisciplinaire (*Histoire-Géographie, Lettres, Philosophie...*) associant obligatoirement des enseignants de disciplines artistiques. Ceci justifie son appellation officielle, au lycée, d'*Histoire des arts*. Cette notion de travail en équipe est donc nécessairement interrogée lors de l'examen. Il s'agit bien de regards croisés sur des mouvements artistiques tout comme sur des œuvres singulières.

La composante culturelle de cet enseignement, particulièrement marquée, débouche sur une fréquentation régulière des œuvres se traduisant par des visites (*musées, sites patrimoniaux, monuments, ensembles urbains...*) ainsi que par des concerts et manifestations culturelles diverses (*spectacle théâtral, chorégraphique, cinématographique*) en lien direct avec les programmes en vigueur. L'organisation de ces sorties, ou de conférences intra muros peut faire l'objet de conventions avec une structure culturelle de proximité.

La nature des épreuves du baccalauréat et des questions limitatives en vigueur durant l'année en cours doit également être connue.

Le jury attend donc du candidat qu'il ait pris la mesure des aspects spécifiques de cet enseignement et de ses possibles débouchés universitaires ou culturels.

➤ Culture artistique et patrimoniale

Une curiosité culturelle, une familiarité avec l'actualité artistique sont des atouts importants. Ils ne sauraient cependant se substituer à une culture générale de l'Art, si celle-ci fait défaut.

Lors de la session 2007, le jury a déploré chez certains candidats de graves lacunes, en terme de connaissances artistiques majeures (*par exemple, situer Mozart comme un compositeur romantique*) ou bien dans les « impasses » manifestes sur des pans essentiels d'un mouvement artistique que le candidat a lui-même introduit dans son propos.

➤ Exposé et entretien avec le jury

Lors de l'exposé, la prestation orale manque parfois de conviction. Rappelons que le fait de lire ou répéter le contenu de son dossier ne peut que limiter les possibilités de l'entretien. La réponse aux questions du jury reste alors littérale, sans effort de développement ou d'élargissement.

Lorsque l'examen a déjà été tenté lors d'une précédente session, il convient de ne pas représenter le même dossier pratiquement inchangé, voire identique, car le jury a la fâcheuse impression que le candidat ajourné n'a pas reconsidéré ses représentations sur le champ visé, ni mis à profit l'année écoulée pour élargir son approche réflexive. Cette impression tend évidemment à se confirmer durant l'entretien.

Une approche personnalisée, ou même des convictions tranchées, sont les bienvenues si elles sont étayées par des connaissances solides. Elles ne doivent cependant pas enfreindre les principes d'une neutralité laïque qui s'impose à tout enseignant.

3) Théâtre

Tous les candidats connaissent les modalités de l'examen, et avaient préparé à la fois un dossier et un exposé d'une dizaine de minutes.

En revanche, certains dossiers sont plus proches du curriculum vitae que d'une réflexion de fond. Certains exposés ne sont qu'une relecture orale du dossier écrit. D'autres candidats font leur exposé à grande vitesse sans jamais regarder le jury, ce qui fait douter de leurs compétences théâtrales autant que pédagogiques, et décourage une écoute attentive.

Enfin certains candidats, dès le dossier, apparaissent mal positionnés en tant qu'enseignants : aucune référence à leurs titres universitaires ni à des questions pédagogiques. Or, se situer d'emblée comme « artiste » plus ou moins amateur laisse mal augurer d'un partenariat où chacun doit jouer son rôle dans la complémentarité des fonctions.

➤ Compétences artistiques

Le partenariat n'est pas toujours clairement perçu. Il n'est parfois cité ni dans le dossier, ni au cours de l'exposé liminaire. Il convient que les candidats, bien que n'ayant pas une expérience directe du partenariat, aient réfléchi à cette question, voire aient pris quelques contacts avec des professeurs en exercice ou/et des partenaires artistiques pour se faire une opinion argumentée.

Les notions de scénographie ne sont pas toujours cohérentes : quelques lectures théoriques d'ouvrages récents (*et non simplement Jouvet et Copeau*) sur la mise en scène, et les théories de la réception du spectacle s'imposent. Les grandes orientations de la mise en scène dans les trente dernières années doivent être connues. Il n'est pas admissible qu'un candidat ne connaisse que le nom d'un metteur en scène régional.

De même, les noms d'auteurs contemporains cités sont aléatoires, liés aux convictions ou connaissances très limitées de tel ou tel partenaire avec lequel le candidat travaille. On ne saurait accepter qu'un candidat ignore les principaux noms d'auteurs d'aujourd'hui, ne lise aucune revue théâtrale. Sans attendre une connaissance encyclopédique, un minimum de culture et de curiosité semble indispensable.

Enfin, on ne peut pas considérer qu'une ou deux journées de stage et quelques rencontres avec un comédien ou un metteur en scène à l'issue de tel ou tel spectacle constituent une formation. Les candidats doivent avoir entrepris une démarche personnelle de rencontres, de formation, de spectateur averti, qui leur permette de prétendre à une certification qui, rappelons-le, est une deuxième valence, et non un simple baccalauréat théâtre.

➤ Compétences culturelles

Le candidat doit être capable de s'interroger sur la scénographie, les signes du spectacle. Là aussi, des lectures théoriques s'imposent (*Anne Ubersfeld, l'abonnement à une revue théâtrale, « les voies de la création théâtrale » au CNRS, la collection « théâtre aujourd'hui » au CNDP*) de façon à élargir à des spectacles qu'on n'a pas eu l'occasion de voir, sa réflexion sur l'art de la mise en scène et son histoire.

Un professeur doit s'interroger sur la pédagogie qui va conduire un élève à relier (*modestement, mais réellement*) le thème choisi à son contexte historique, socio-politique, artistique ou esthétique, ou encore à l'univers d'un auteur particulier.

La pédagogie permettant de déchiffrer un spectacle, un parti-pris, puis de le situer, d'en comprendre les enjeux et les fondements, doit également être source d'interrogation. La façon de verbaliser les émotions artistiques, l'acquisition du vocabulaire convenable par les élèves, l'expression d'un jugement personnel argumenté et non simplement fondé sur la subjectivité, doivent préoccuper tout enseignant d'une discipline artistique.

Or, ce n'est pas toujours le cas : certains candidats ont une vision de l'enseignement limitée à une pratique qui aboutit au spectacle de fin d'année, sans que la réflexion critique soit engagée plus avant. De même, la réflexion sur l'acte de mise en scène qui ouvre le sens et non pas le referme sur une interprétation unique, est souvent absente.

D'une manière générale, la culture théâtrale des candidats refusés est trop limitée à quelques spectacles vus en région, et leurs lectures théoriques trop restreintes.

➤ **Compétences techniques**

Le fait de lire son exposé initial laisse douter de l'acquisition d'un minimum de technique théâtrale. La vitesse, l'absence de regard, le manque d'expressivité, l'incapacité à établir un contact avec le jury, la fermeture physique, ne sont guère souhaitables dans ce genre d'examen.

Le positionnement de l'enseignant est dans ce domaine particulièrement délicat : il ne s'agit ni de s'effacer derrière les compétences de l'artiste, ni d'imposer à tout prix une vision des choses fondée parfois sur peu d'expérience.

Peu de candidats sont clairs sur leur capacité à intervenir dans le dialogue avec l'intervenant artistique, à aider l'élève à mieux articuler, à affirmer sa voix, à être précis dans sa gestuelle, à dépasser certains blocages, à dominer son appréhension, à apprendre son texte, et à oser davantage.

➤ **Compétences méthodologiques**

Peu d'enseignants évoquent d'eux-mêmes la constitution du dossier pour le baccalauréat : la façon d'aider l'élève dans une recherche documentaire, de l'inciter à fréquenter les lieux-ressources et à utiliser intelligemment les nouvelles technologies en vue de constituer un dossier clair, présentant une problématique clairement définie, documenté, argumenté, et élaboré dans sa présentation matérielle. C'est pourtant là un des rôles essentiels que l'enseignant doit jouer dans le parcours artistique et méthodologique de l'élève.

Si les programmes semblent à peu près connus, il n'est pas évident que la différence entre le « carnet de bord » de l'enseignement de spécialité et le dossier de l'enseignement facultatif soit toujours bien perçue. Bien que la plupart des candidats ne soient pas en charge d'un enseignement artistique, il convient qu'ils se préoccupent d'anticiper ces questions.

En conclusion, la certification complémentaire en théâtre exige à la fois des savoirs non formels qui relèvent d'une démarche personnelle (*fréquentation des lieux culturels, théâtraux et non théâtraux, pratiques artistiques diverses*) et des savoirs formels qui supposent une fréquentation de l'université (*département Arts du Spectacle, université de Caen, dispositifs de formation initiale et continuée des maîtres, autres types de stages*).

La commission félicite les candidats reçus, dont certains fort brillants. Elle encourage les candidats refusés à tenter de comprendre, à la lecture de ce rapport, ce qui n'a pas satisfait aux exigences de l'examen afin d'être mieux préparés lors d'une candidature ultérieure. Il n'est ni utile ni réaliste de se présenter chaque année sans avoir rien changé à sa démarche.

La commission théâtre forme le souhait qu'à l'avenir, la synergie entre les diverses structures de formation (*université, IUFM, rectorat*) et les lieux culturels impliqués se renforce, en vue d'une meilleure efficacité dans la préparation des candidats.

Rapport établi par les membres des commissions et coordonné par Pierre Saiet, IA-IPR d'Arts Plastiques et Président du jury de la certification complémentaire secteur « Arts ».

ANNEXE 2 : SECTEUR «ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE»

I. JURY

Deux commissions ont fonctionné en parallèle en anglais sur les deux journées de la session ; une commission pour chacune des autres langues. Chacune des deux commissions était composée de deux personnes : un inspecteur de la discipline non linguistique (ou un professeur désigné par lui) et un inspecteur de la langue (ou un professeur désigné par lui).

A / Principes d'évaluation

Une grille commune d'évaluation a été utilisée par toutes les commissions, dont les critères reprennent les termes et l'esprit de la note de service publiée au bulletin officiel de l'Education Nationale.

Une réunion de concertation à l'intention de tous les membres du jury s'est tenue avant le début de la session, une réunion finale de délibération a eu lieu à l'issue de la dernière journée de la session.

B / Connaissances et compétences

Le jury évalue les connaissances et compétences suivantes :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires).
- La maîtrise de la langue étrangère. Le jury prend en compte :
 - o l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - o la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - o la maîtrise du langage de la classe.
- La maîtrise de la bi-culturalité :
 - o savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
 - o connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays.
- La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.
- La capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Deux remarques sont à noter :

- Ces différents points ne sont pas hiérarchisés, la maîtrise de la langue est évidemment une exigence fondamentale.
- Les indicateurs de niveaux de connaissance et de compétence rappelés ci-dessus représentent le palier supérieur. Le jury a bien évidemment des exigences raisonnables et sait apprécier des compétences en construction.

II. EPREUVES

A / Remarques générales du jury

L'organisation mise au point par la Division des Examens a permis un excellent déroulement des épreuves.

Le jury note la bonne qualité d'ensemble des prestations des candidats. Ceux-ci se sont manifestement bien préparés à l'épreuve. A l'évidence, ils ont étudié le rapport de la session 2006 et en ont tenu compte.

Les dossiers (*il est rappelé qu'ils ne sont pas évalués mais servent de simple support à l'entretien*) sont globalement de bonne qualité. Ils permettent au jury d'avoir une première connaissance du cursus et des motivations des professeurs qui se présentent devant lui. Ont été particulièrement appréciés les dossiers qui comportent des comptes rendus de stage ou d'observation de cours, des projets de séquence pédagogique, des projets de partenariats, etc., en fait tous éléments tangibles servant de base à un entretien approfondi. Les marges de progrès des candidats se situent surtout, en la matière, dans la connaissance du contexte partenarial (*sachant que toute section européenne doit s'appuyer sur un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers*).

B / Remarques spécifiques par champ de connaissance et de compétence

NB : Le présent rapport reprend l'essentiel des remarques et conseils formulés à l'occasion de la session 2006. Les modifications apportées tiennent compte des spécificités des prestations de cette session et des évolutions du contexte institutionnel.

1) Connaissance du cadre institutionnel

Evitant la récitation des textes officiels, les candidats les mieux préparés savent dégager l'essentiel des enjeux de la création des sections européennes :

- dans le domaine disciplinaire : double objectif d'amélioration des performances linguistiques des élèves et d'accroissement des connaissances et compétences dans la discipline non linguistique ;
- et dans le domaine transversal de l'ouverture sur le monde extérieur, européen en particulier.

Ils savent replacer l'effort actuel d'extension de ces dispositifs dans le contexte du « Plan pour une meilleure maîtrise de langues étrangères » initié en 2005.

Une connaissance pragmatique des problèmes d'organisation rencontrés sur le terrain et des solutions adoptées pour les surmonter, acquise par exemple lors de discussions avec des collègues en poste dans des sections existantes et des chefs d'établissement, ou en consultant les sites académiques, permet de donner du corps aux échanges entre le jury et les meilleurs candidats.

2) Maîtrise de la langue et de la culture étrangère

Il est bon de rappeler que le bilinguisme n'est pas le niveau de maîtrise linguistique et culturelle exigé. Les nouveaux programmes de langues vivantes pour le cycle terminal du lycée indiquent dans leur préambule le niveau de compétence attendu des élèves de section européenne au baccalauréat en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Ces objectifs sont rappelés dans le Plan pour une meilleure maîtrise de langues étrangères. Les candidats à la certification doivent donc se fixer pour but l'acquisition d'un niveau de maîtrise leur permettant de contribuer, avec leurs collègues professeurs de langues, à l'atteinte de ces objectifs par les élèves. Il convient de bien noter que le degré de maîtrise attendu des élèves varie en fonction des activités langagières et que la communication orale est prioritaire sans être exclusive.

Les candidats admis à cette session ont tous utilisé à bon escient le CECRL comme référentiel de compétences dans leur programme de formation personnelle. Ils ont tous une bonne connaissance de la culture des pays dont la langue qu'ils ont choisie est le vecteur, et une très bonne connaissance des notions spécifiques à leur domaine disciplinaire. Lorsqu'ils se présentent au titre des disciplines technologiques ou professionnelles ils sont, par exemple, bien au fait de la culture correspondante des pays ou ensembles de pays concernés. Ils sont tous capables d'expliquer les variations de perception d'un phénomène culturel donné selon le pays où il est pris en considération.

3) Maîtrise pédagogique

Notons en préambule qu'un niveau déjà bien assuré dans la didactique de sa discipline est un pré-requis indispensable à la réussite de la certification complémentaire. Les candidats admis à cette session ont une bonne connaissance de leur discipline et sont capables de la mettre en perspective pour faire apparaître les différences éventuelles de conception de son enseignement dans le ou les pays où est parlée la langue cible choisie. Ils ont consulté les programmes d'enseignement du cycle secondaire du ou des pays considérés ainsi que des manuels scolaires. Ils ont sélectionné un certain nombre d'activités d'apprentissage dans ces documents, ou en ont élaboré en s'inspirant de ces derniers et ont envisagé les adaptations éventuelles pour tenir compte de la culture scolaire française.

En matière de connaissance des spécificités de la pédagogie de leur discipline, les candidats les mieux préparés avaient assisté à des séances d'apprentissage dans les classes de collègues déjà en exercice ou étudié de près des séquences pédagogiques ou des comptes rendus de stage de didactique mis à disposition sur les sites dédiés à cet effet. Ils sont capables d'exposer brièvement, mais exemples concrets à l'appui, le contenu, les objectifs et les critères d'évaluation d'activités d'apprentissage.

Ils ont réfléchi aux modalités de mise en place d'échanges avec des établissements étrangers, en présentiel ou par le truchement des technologies de la communication, dans le but d'optimiser l'exposition des élèves à la langue cible. Ils sont en mesure de décrire succinctement une activité d'apprentissage élaborée dans ce contexte.

Une bonne connaissance de la pédagogie des disciplines linguistiques est également essentielle. Même s'il n'est évidemment pas exigé des futurs professeurs de DNL qu'il soient des spécialistes de l'enseignement des langues, un travail collaboratif avec les linguistes de leur établissement pendant la phase de préparation à l'examen s'impose. L'enseignement des langues connaît en effet une pleine et profonde mutation. Méthode actionnelle, enseignement-apprentissage par activité langagière, construction progressive de compétences de communication, évaluation positive critériée sont des notions qui doivent être connues et dont les tenants didactiques et aboutissants pédagogiques doivent avoir été réfléchis.

III. CONCLUSION

Le jury a constaté un net accroissement du niveau des prestations et a écouté avec plaisir un nombre certain d'excellents candidats. A l'inverse, il a noté que quelques candidatures semblaient contraintes et s'est interrogé dans certains cas sur l'existence d'un réel projet concerté d'ouverture de Section Européenne dans l'établissement d'origine.

Dans l'ensemble, cependant, cette session confirme l'élargissement des Sections Européennes à de nouvelles filières, notamment dans les séries technologiques et dans la voie professionnelle (*génie électrique et physique appliquée, management, communication graphique, etc.*), et des à langues jusque là peu représentées dans l'académie. C'est un phénomène dont on se réjouit puisqu'il indique que ces sections jouent leur rôle dans le décloisonnement des disciplines. Elle confirme également que de nombreux professeurs de l'académie de Caen sont animés d'une vigoureuse conviction en matière d'ouverture de nos élèves sur les langues et les cultures étrangères.

Le jury recommande aux enseignants qui font le projet de se présenter à la session 2008 de prendre contact avec le ou les inspecteurs pédagogiques de leur discipline. Ceux-ci pourront en effet les mettre en relation avec des professeurs-ressources ou leur conseiller l'inscription à des stages de formation.

Rapport rédigé par M. Jean-Louis PICOT, IA-IPR d'anglais et Président du jury de la certification complémentaire secteur « DNL », avec la collaboration de l'ensemble des commissions.

ANNEXE 3 : SECTEUR «FRANÇAIS LANGUE SECONDE »

I. JURY

Il était composé de :

- Mme Maryvonne FELIX, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional, Présidente ;
- Mme Monique DELBOS, professeur agrégé ;
- M. Patrick PAIN, Inspecteur de l'Education nationale ;
- M. Michel SPIROUX, enseignant à l'université de Caen.

II. EPREUVES

A / Avant propos

Nous attirons l'attention des candidats sur deux publications du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, susceptibles de leur rendre de grands services dans la préparation de l'examen et au-delà.

- Le BO n° 39 du 28 octobre 2004, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004.
- Les programmes du FLS.

Bibliographie succincte :

OUVRAGES

- AUPELF – UREF, Agence universitaire de la francophonie, 2000 : « L'enseignement du français langue seconde : un référentiel d'enseignement et de contenus ». EDICEF – Vanves, 90p.
- CUQ J-P., GRUCCA I., 2005: « Cours de didactique du français langue étrangère et langue seconde ». PUG, 504p.
- DEFAYS J-M., 2003 : « Le français langue étrangère et seconde ». Mardaga (Belgique), 288p.
- GRIMALDI C. 1998 : « Accueillir les élèves étrangers ». L'Harmattan, Paris, 157p.
- Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'enseignement scolaire, 2000 : « Le français langue seconde (collège) ». CNDP, 40p.
- MIRAS P.M. de, 2002 : « La classe d'initiation au français pour enfants non francophones ». L'Harmattan, Paris, 176p.
- VIGNER G., 2001 : « Enseigner le français comme langue seconde ». CLE International, Collège didactique des langues étrangères, Paris, 128p.

REVUES

- « Dialogues et cultures », n°48, 2003.
- « E.L.A. », n°88, 1992
- « E.L.A. » n°133, mars 2004 : « Français langue étrangère / Français langue seconde : un enjeu politique, social, culturel et éthique » (FORESTAL CH., dir.)
- « Travaux de didactique du français langue étrangère », n°48, 2003 : « Le français langue seconde, un masque sur la diversité d'usage et d'apprentissage ». 170p.

INTERNET

Le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) a mis en ligne une nouvelle bibliographie sur le FLS : <http://www.ciep.fr> (rubrique « ressources documentaires », « bibliographies thématiques »)

B / Présentation de l'épreuve

1) Objectifs

Cet examen vise l'attribution aux personnels enseignants du 1^{er} et second degré, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'une certification complémentaire dans le domaine du FLS qui ne relève pas du champ de leur concours.

Il s'agit de valider une compétence particulière dans le secteur du FLS qui concerne l'enseignement du français à des élèves nouvellement arrivés en France, ne maîtrisant pas suffisamment le français, au sein de classes d'initiation ou de classes d'accueil, afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions.

2) Structure de l'examen

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription – rapport non soumis à notation.

- a) L'exposé prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle et fait état de la formation et de l'expérience de l'enseignant, de ses pratiques (10 minutes maximum)
- b) L'entretien (20mn) prend en compte :

- les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et principes essentiels touchant à l'organisation du FLS.
- les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur du FLS.

III. COMMENTAIRE GENERAL

Nous déplorons cette année un nombre important de candidats qui s'étant inscrits ne se sont pas présentés, négligeant d'en prévenir le jury.

La faible proportion de candidats admis - nonobstant l'expérience en FLE de la plupart d'entre eux - vient d'un malentendu qu'il convient d'effacer afin de permettre un plus large accès à cette certification dans les années à venir : tels sont bien les propos et le but des observations qui suivent.

Cette certification ne concerne pas strictement le secteur FLE mais plus largement celui du FLS, et la confusion a été entretenue pour trop de candidats. Cette certification est certes un prolongement naturel pour les professeurs de FLE de retour de l'étranger, quant à leurs pratiques professionnelles antérieures, mais elle met en jeu la mise en œuvre d'une adaptation aux besoins spécifiques du FLS - domaine qui concerne des élèves nouvellement arrivés et confrontés aux problèmes d'intégration à la scolarisation en France. C'est bien là que se situe l'enjeu de cette certification.

Il convient donc d'encourager les candidats à lire avec attention la brochure spécifique qui analyse les programmes du FLS. Il leur appartient en effet très précisément de justifier de cette connaissance approfondie, lors de l'entretien, tout comme il leur appartient de témoigner de leur capacité à mettre en œuvre un projet didactique et pédagogique du FLS, au sein d'un établissement, au sein d'une classe.

A cet égard, la bibliographie citée ci-dessus et le site du CIEP pourront être utilisés avec profit.

En effet, l'exigence de l'épreuve n'est pas toujours mesurée, certains candidats semblent parfois penser que l'expérience, même dans le domaine du FLS suffit. Or, il s'agit de mettre en jeu une réflexion approfondie. Ce manque d'appréciation de la situation est apparu en particulier pour un candidat vivant à l'étranger lequel, focalisé sur son expérience de terrain, ne semble pas avoir suffisamment appréhendé la réalité spécifique de l'enseignement du FLS en métropole et en particulier en zone sensible.

On peut inversement évoquer le cas d'une candidate qui, lors d'une précédente session, n'avait pas la pratique du FLS au-delà de la simple observation de classe, mais qui a su poser les jalons d'une réflexion didactique adaptée, laissant ouverts et prometteurs les champs de l'expérience à venir.

Par ailleurs et enfin, il va de soi, mais il est important cependant de le rappeler, que l'enseignement du FLS relève de la didactique du français, même si l'enseignement du FLS est ouvert à un enseignant d'une autre discipline. Il convient donc qu'une réflexion didactique spécifique à cette discipline soit menée.

IV. CONSEILS

Nous invitons les candidats à approfondir leur préparation afin de justifier plus largement des connaissances et capacités suivantes :

- 1) connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non francophones,
- 2) connaissance des conditions de la scolarisation dans les établissements français de l'étranger,
- 3) connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue,
- 4) connaissances concernant l'enseignement des langues étrangères et nationales,
- 5) connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre faits de langue en français et faits de langue dans la langue d'origine des élèves,
- 6) connaissance des principales méthodes de FLS et du matériel pédagogique disponible,
- 7) connaissance et expérience des techniques de classe pour les publics non francophones (séquence de classe, pédagogie de l'erreur et de son traitement),
- 8) capacité de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le FLS,
- 9) capacité à évaluer les compétences des élèves et connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet,
- 10) capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans les classes d'inscription.

Nous souhaitons que lors de leur préparation à la certification, les candidats prennent en compte les conseils donnés dans ce rapport.

Rapport rédigé par Mlle Maryvonne FELIX, IA-IPR de Lettres et Présidente du jury de la certification complémentaire secteur « FLS », avec la collaboration de membres du jury.